

Compte-rendu du conseil municipal du 24 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 8 - Votants : 11

L'an deux mil vingt-six, le 24 avril à 18h30, le Conseil Municipal de SAINT-VERAN, dûment convoqué le 20/04/2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Delphine MATHIEU, Maire.

Présents : Delphine MATHIEU, Serge PHILIP, Claire DEMARETS, Gérard CORTESE, Françoise ROUSSEL, Claudine JOUVE, Benoît MORARD, Mathieu ANTOINE

Excusés : Manon IMBERT (Procuration à Delphine MATHIEU), Marc DAUBECH (Procuration à Claire DEMARETS), Sébastien PINZETTA (Procuration à Mathieu ANTOINE)

Secrétaire : Mathieu ANTOINE

Le procès-verbal du 21 mars et le compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2026 sont validés à l'**UNANIMITE**.

Présentation de l'Office National des Forêts (ONF) par Jean-Philippe DOYON :

Le rôle de cette structure est de s'occuper des forêts publiques et des collectivités, ainsi que de l'ensemble de texte de lois issus du code forestier. Chaque collectivité doit posséder un aménagement forestier rédigé pour 20ans. L'ONF est un EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial), financé par l'Etat à 85% et par les collectivités à 15%, avec un versement compensateur de 150 millions d'euros par an, votés dans le cadre de la loi de Finance chaque année.

Les collectivités participent via deux versements : la taxe des 2€ de l'hectare, et le pourcentage sur les recettes issues de la forêts (ventes de bois, concession sur territoire de la forêt communale etc.), à hauteur de 10% uniquement en montagne (12% en plaine).

La gestion c'est : la production du bois, la gestion sociale (utilisation du public) et le maintien de protection de la forêt (gestion des risques etc.).

La particularité de Saint-Véran est d'avoir deux techniciens forestiers puisqu'elle est également propriétaire également de la forêt de Montbardon sur la commune de Château-Ville-Vieille. En effet, en 1432, le Dauphin a octroyé la forêt de Montbardon à la commune de Saint-Véran, par ordonnance, actualisé par jugement de 1927, toujours en vigueur. Le droit d'affouage s'applique pour les habitants de Montbardon, mais ils doivent en amont avoir l'autorisation du maire de St-Véran.

Chaque année, il y a un document qui doit être validé et signé : l'état d'assiette ou programmation des coupes, qui indique les parcelles à marteler et exploiter. L'ONF cherche à optimiser et exploiter raisonnablement la ressource. Elle doit cependant faire face à différents enjeux tels que la réticence, y compris locale, invoquant dans l'exploitation moderne la dégradation des milieux naturels, la régénération difficiles des forêts de mélèze, les besoins de la société qui fluctuent. Tous ces paramètres impliquent que la récolte de mélèze est aujourd'hui revue à la baisse.

Il existe deux types de vente : soit une vente sur pied (enchères lors de la grande vente de mai, la personne a 2ans pour exploiter son lot, l'ONF surveille). Soit une vente en bois façonnée, l'ONF gère l'exploitation, fait différents tas en fonction de la qualité du bois et de sa destination, vendus à des prix différents, dont les recettes sont reversées en net à la collectivité.

Les principaux enjeux : le renouvellement du mélézin, par artificialisation (notamment décapage du sol, ce qui est financé par le département à hauteur de 60%), ainsi que la gestion du pâturage.

Les COFOR (Communes forestières) font le lien entre l'Etat et les collectivités.

L'ONF est là à la fois pour éviter qu'une commune abîme ses forêts ou au contraire les sanctuarise puisque les coupes sont nécessaires à la fois pour les filières bois mais aussi pour l'entretien.

DELIBERATIONS

1- Etat d'assiettes des coupes 2027

Il était prévu une coupe en 2027 sur la parcelle 6 et une en 2028 sur la parcelle 8. Le technicien de l'ONF propose de rassembler ces deux coupes sur 2028, pour une coupe plus attractive car ce sont deux coupes de petit volume, et ne pas déranger un même secteur deux années de suite. Ces deux parcelles sont situées vers champ de Marcel. Le mode de commercialisation proposé est celui en bois façonné. Pour rappel, on ne revient pas sur une parcelle avant 20ans suite à une coupe. **Vote POUR à l'unanimité.**

2- Indemnités maire et adjoints

Cette délibération avait été proposée au Conseil municipal du 30 mars, mais retirée car **Delphine MATHIEU** manquait d'éléments.

Delphine MATHIEU propose de baisser les indemnités du maire et des adjoints au regard, entre autres, du contexte budgétaire assez contraint (du fait des travaux du presbytère) passant de 28, 10 % de l'indice brut 1027, à 20 % (soit 822,10 euros brut) et de 10,89 % à 9 % (369,94 euros brut) pour les adjoints. Elle a même songé, dit-elle, à renoncer aux indemnités pour 2026. **Delphine MATHIEU** propose de baisser à 20%, et les adjoints à 9%. Cela dans le but de faire des économies pour réduire les dépenses. Le budget est donc de 22 000€ pour les indemnités contre 20 562€ en 2025.

Mathieu ANTOINE précise qu'il s'agit d'une proposition de baisse par rapport à la délibération présentée le 30 mars dernier, certes, mais que l'augmentation par rapport au mandat précédent est réelle passant de 650 à 820 pour le maire. **Mathieu ANTOINE** propose donc un pourcentage de 19% pour le maire (781 euros) et de 7,9% à 8,5% (349,39 euros) pour les adjoints. **Gérard CORTESE** estime que les indemnités du maire et des adjoints ne sont pas ce qui plombent le budget communal, car ils ne passent pas du simple au double, et tout le travail, et particulièrement celui du maire, mérite une indemnité minimum, qui n'est d'ailleurs pas suffisante selon lui. Il préférerait valoriser cet engagement. **Delphine MATHIEU** rappelle qu'elle n'a jamais cherché les indemnités, et qu'elle laisse son travail pour la commune, par choix. Elle propose donc de délibérer pour sa proposition. **Vote à 2 CONTRE (Mathieu ANTOINE et procuration de Sébastien PINZETTA), 1 ABSTENTION (Gérard CORTESE), 8 POUR.**

3 – Délégués au Parc Naturel Régional du Queyras (PNRQ)

Pour rappel, cette délibération avait également été retirée au dernier conseil municipal. **Claire DEMARETS**, du fait de son absence, avait fait une procuration au conseil mais n'avait pas formulée sa candidature écrite, ce qui avait été contesté par **Mathieu ANTOINE**.

Claire DEMARETS est candidate en tant que 2nde adjointe, mais aussi parce qu'elle y a fait son mémoire de fin d'étude il y a plusieurs années, il s'agit d'un sujet qui l'intéresse particulièrement. **Mathieu ANTOINE** se porte candidat car il connaît déjà l'institution. Il y a également l'opportunité de travailler avec le parc sur le plan d'action du futur site classé dont il rappelle que sa réalisation pourrait permettre une réelle bonification de la dotation au titre des aménités rurales. Il ne s'agit pas d'un poste stratégique, puisqu'il demeure de fait sous l'autorité du maire, en binôme avec un autre élu. Il s'agirait aussi d'une forme de confiance qui lui est accordée pour un travail constructif et collaboratif durant ce mandat.

Delphine MATHIEU s'était portée candidate en tant que maire et agricultrice. Dans un souci d'apaisement, **Delphine MATHIEU** choisit de ne finalement pas se présenter. **Claire DEMARETS** et **Mathieu ANTOINE** sont donc délégués au PNRQ : **Vote POUR à l'unanimité.**

4- Renouvellement CCID

Suite aux élections municipales, il convient de renouveler la CCID. Il s'agit de proposer 24 membres, puis le président régional ou départemental des Finances publiques en choisira 12 (6 titulaires et 6 suppléants). **Delphine MATHIEU** donne lecture des 24 membres qui seront proposés à la Direction Générale des Finances Publiques. **Vote POUR à l'unanimité.**

5- Délégué au Comité National d'Action Sociale

La commune verse chaque année 440€ en adhésion au CNAS afin de proposer des prestations aux agents. Il convient de désigner un nouvel élu délégué : **Gérard CORTESE** se propose. L'agent référent est **Emilie BERGE**. **Vote POUR à l'unanimité.**

6- Passage à la TVA budget Maison du soleil (MDSA)

Sur le budget annexe maison du soleil sont recensées les activités de la MDSA et de l'Observatoire. Les recettes générées par l'Observatoire font dépasser le seuil, le budget est donc soumis à la TVA. L'avantage est que cela poussera à l'investissement puisque le remboursement ne se fera plus à hauteur de 16,404% (FCTVA) mais à hauteur de 20%. **Vote POUR à l'unanimité.**

7- Approbation Compte Financier Unique 2025 budget principal commune

Présentation du CFU par Mme le maire :

	Mandats émis	Titre émis	Résultat/Solde
TOTAL DU BUDGET	1 439 505.91	1 175 773.27	-263 732.64
Fonctionnement	853 998.75	963 585.37	109 586.62
Investissement	585 507.16	212 187.90	-373 319.26

	RESULTAT DE CLOTURE 2024	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER
Investissement	- 85 758.71 €		- 373 319.26 €	- 459 077.97 €	370 205.00 € 873 449.42 €	+ 503 244.42 €
Fonctionnement	+ 743 516.55 €		+ 109 586.62 €	+ 853 103.17 €		

Le 1^{er} adjoint passe au vote : **Vote POUR à l'unanimité**

8- Vote des subventions aux associations 2026

Festi St-Véran a bénéficié de 13 000€ de subventions en 2025, et demande cette année minimum 20 000€. Il est proposé de leur attribuer 17 000€. **Mathieu ANTOINE** proposerait 15 000€. **Serge PHILIP** rappelle que cette demande est aussi faite pour permettre l'embauche d'un salarié à mi-temps.

Claire DEMARETS demande si la subvention versée au secours catholique tient compte du catéchisme proposé au sein du village, ou juste des antennes locales/départementales ? En effet, il s'agit des antennes locales et départementales. **Mathieu ANTOINE** estime que dans un climat de rigueur budgétaire, il est étonnant que certaines subventions augmentent malgré tout. De plus, il constate que deux subventions précédentes en soutien aux exilés n'ont pas été reconduites : « Tous Migrants » et « Refuge Solidaire », à hauteur de 150€ chacune. Or, cela lui semble important au niveau solidarité et humanisme, avec un réel besoin en raison d'un nombre important de bénévoles. Il rappelle qu'il y a eu plus de 35 morts dans les passages de frontières. **Serge PHILIP** souligne également que l'Amicale des Sapeurs-pompiers n'a pas eu de subvention attribuée cette année (pas de demande de leur part), malgré des bénévoles locaux toujours disponibles. **Delphine MATHIEU** indique que les Resto du cœur ont également fait une demande oubliée, sans montant précis. Concernant la subvention du Secours Catholique, **Mathieu ANTOINE** conseille de vérifier si l'antenne de Briançon n'a pas été liquidée, comme celle de Gap.

Claire DEMARETS estime que s'il semble tout à fait normal d'accompagner des structures locales, certaines autres associations plus lointaines (Briançon, Gap etc.) sont normalement déjà soutenues par le département, l'Etat. Il est dommage de prendre 50€ sur une association locale pour les rajouter sur une association liée à l'immigration qui, même si elle doit être soutenue aussi, le sera ou l'est déjà par de plus grandes instances que les collectivités.

Concernant l'association pour la garderie Lou Pitchounet, et avant de sortir de la salle afin de ne pas prendre part au vote, **Delphine MATHIEU** rappelle que **Nadine GUITARD**, actuellement embauchée pour la cantine et la garderie, sera en retraite au mois de juin. Il va falloir songer à son remplacement, en recrutant une personne doublement qualifiée (infirmière + petite-enfance).

• Festi St-Véran	17 000€	1 ABSTENTION <i>(Mathieu ANTOINE)</i>
• Garderie de St-Véran Lou Pitchounet	10 000€	UNANIMITE
• Garderie de Molines « Les P'tits Loups »	7 000€	UNANIMITE
• Trail des étoiles	1 800€	1 ABSTENTION <i>(Mathieu ANTOINE)</i>
• Ski Club Queyras	720€	UNANIMITE
• ACSSQ	350€	UNANIMITE
• Secours Catholique	300€	UNANIMITE
• La Chorale du Queyras	300€	UNANIMITE
• Secours Populaire	300€	UNANIMITE
• Verticale Race de Beauregard	200€	UNANIMITE
• RASED	150€	UNANIMITE
• Refuge Solidaire	150€	3 ABSTENTIONS <i>(Serge PHILIP, Françoise ROUSSEL, Claire DEMARETS)</i>
• Maîtres-chiens d'avalanche	150€	UNANIMITE
• Souvenir Français	120€	UNANIMITE
• FNACA	100€	UNANIMITE
• Amicale des Sapeurs-pompiers	100€	UNANIMITE

4- Taux d'imposition 2026

Pour rappel, il n'y a pas eu d'augmentation depuis 6 ans minimum. Il est proposé de maintenir les mêmes taux. Le produit reversé à la commune représente environ 359000€ sur l'année. Il conviendra toutefois de réfléchir à une possible augmentation pour les années à venir. La part départementale augmente quant à elle régulièrement. **Mathieu ANTOINE** rappelle que ces taux ont stagnés car les redevances eau potable ont, elles, augmentées assez considérablement. **Vote POUR à l'unanimité.**

5- Vote du budget 2026 commune

Présentation du budget en détail.

Mathieu ANTOINE rappelle quelques points de vigilance : les horodateurs, l'appartement communal au-dessus de la mairie à remettre rapidement en service (loyer supplémentaire), l'optimisation du salaire du renfort de l'agent technique, tout cela pour faire des économies. Il reste disponible pour apporter sa contribution.

Les dépenses liées au SIVU posent également question et méritent, selon lui, une discussion interne notamment sur la gestion du potentiel financier des deux communes. **Gérard CORTESE** rappelle que l'arrêté de DUP du captage, faisant mention de l'adduction d'eau pour la réserve collinaire, a été signé par le Préfet. **Mathieu ANTOINE** rappelle la nécessité de signer une convention en amont de toute utilisation, afin de sécuriser le fonctionnement. **Benoît MORARD** précise que cette adduction permettra désormais un remplissage de la réserve en 7 jours au lieu de 15 actuellement.

Pour équilibrer l'investissement : les lots du presbytère ont été minimisés en déplaçant certaines dépenses sur 2027.

Mathieu ANTOINE conseille d'avoir une discussion avec le diocèse quant à l'appartement qui sera au rez-de-chaussée. Un rendez-vous est en effet prévu à ce sujet.

Une enveloppe de 179 155.11€ a pu être conservée pour débiter la reprise en sous-œuvre du tiers-lieu, avec l'inscription de deux subventions en recettes (Etat et Région).

Le budget 2026 est équilibré à 1 996 853.35€ en fonctionnement et 2 623 438.56€ en investissement. **Vote POUR à l'unanimité.**

6- Approbation Compte Financier Unique 2025 de la MDSA

Présentation du CFU par le maire.

	Mandats émis	Titre émis	Résultat/Solde
TOTAL DU BUDGET	204 748.11	222 282.46	17 534.35
Fonctionnement	176 190.11	212 398.20	36 208.09
Investissement	28 558.00	9 884.26	-18 673.74

	RESULTAT DE CLOTURE 2024	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESULTAT DE CLOTURE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER
Investissement	14 182.60 €		- 18 673.74 €	- 4 491.14 €	€ 11 250.00 €	+ 11 250.00 €
Fonctionnement	7 170.67 €		+ 36 208.09 €	+ 43 378.76 €		

Vote par le 1^{er} adjoint. **Vote POUR à l'unanimité.**

7- Vote du budget 2026 MDSA

Présentation du budget de la MDSA. Il est équilibré à 336 761.58€ en fonctionnement et 81 891.14€ en investissement, avec l'achat d'un véhicule pour l'Observatoire. **Vote POUR à l'unanimité.**

8- Taux de fongibilité

Permet au maire de pouvoir basculer des crédits entre chapitre, sur une même section, dans la limite de 7,5% de l'enveloppe budgétaire totale. **Vote POUR à l'unanimité.**

9- Convention cadre sentiers Parc Naturel Régional du Queyras

Cette convention est renouvelée toutes les 3 saisons estivales. Elle mentionne la répartition des tâches pour l'entretien des sentiers : la commune assure le financement pour l'entretien et la signalétique. Les agents du PNRQ assurent l'entretien. Un devis a été fait pour l'entretien 2026.

Mathieu ANTOINE : il faut rester vigilant sur les travaux proposés et les devis par le PNRQ, et sur les besoins réels de la commune. **Vote POUR à l'unanimité.**

15- Autorisation au Centre De Gestion 05 passation marché

Réforme sur la participation obligatoire des employeurs publics, au niveau santé et prévoyance. La commune participe déjà pour ces prestations mais les accords collectifs doivent être renouvelés. Le CDG05 se propose pour passer les marchés et faire des propositions aux collectivités.

Vote POUR à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Mathieu ANTOINE : chaque année, la Communauté de Communes du Guillestrois-Queyras organise une campagne d'enlèvement d'épaves. Il semble important de poursuivre cette dynamique d'enlèvement d'épaves (notamment deux véhicules à Beauregard qui pénalisent deux places de stationnement en période estivale), un camion au parking de la Chalp qui appartient à un élu et qui n'a pas bougé depuis 4 mois, sans pour toutefois n'être au statut d'épave comme le souligne **Gérard CORTESE**. Selon **Mathieu ANTOINE**, il existe d'autres solutions que de stationner sur un parking public (limité à 7 jours). Et également le camion de **Benjamin CORTESE**, sur lequel une démarche avec l'intéressé a déjà été engagée.

Gérard CORTESE : une réunion de l'Association Foncière Pastorale a eu lieu, renouvelant **Sébastien PINZETTA** en tant que président, et **Jean-Pierre IMBERT** comme vice-président. Le sujet des cabanes pastorales a été abordé. Il y a eu une demande de rotation d'hélicoptère pour la réhabilitation de la cabane de Lamaron. Toutefois, cette cabane a été édifée sur le domaine public, sans autorisation officielle. Pour la cabane du Puy, le PNRQ pourrait intervenir selon **Mathieu ANTOINE**, il faudrait les contacter pour monter un dossier.

QUESTIONS DU PUBLIC

Christophe ANTOINE demande si le passage à la TVA de la MDSA suppose une augmentation des tarifs également de 20% ? Non, les tarifs ne seront pas augmentés cet été.

SEANCE LEVEE 21h00